



5 raisons d'adopter un toit végétalisé pour votre entreprise

Obligation légale, efficacité énergétique, démarche RSE...



Greenskin



Introduction	3
1. Le toit végétalisé comme réponse aux obligations légales	4
1.1 Loi sur la biodiversité de 2016, la solidarité écologique.	4
1.2 Loi Énergie Climat de 2019, la neutralité carbone en 2050	4
1.3 Réglementation environnementale - RE 2020, diminuer l'impact carbone des bâtiments	4
1.4 Loi Climat et Résilience de 2021, l'écologie dans nos vies	4
1.5 La séquence «Éviter, Réduire et Compenser».	4
2. Le toit végétalisé, les bénéfices économiques pour votre entreprise	5
3. Le toit végétalisé, un atout pour la démarche RSE de votre entreprise	6
4. Le toit végétalisé, les bénéfices écologiques pour votre entreprise	7
5. Quel toit végétalisé adopter pour votre entreprise ?	8
5.1 Solution de végétalisation pour toits plats	8
5.2 Solution de végétalisation pour toits inclinés	8
6. Zoom sur les gammes de toits végétalisés de Greenskin®	9
6.1 Une solution brevetée dans 81 pays	9
6.2 Notre gamme “Nature” pour les toitures végétalisées Greenskin®	9
6.3 Zoom sur les gammes “Création” et “Comestible” pour les façades de vos locaux d'entreprise.	10
Conclusion	11



Introduction

Solution harmonieuse face à la problématique du réchauffement climatique, les toitures végétalisées ont le vent en poupe. Elles présentent de réels avantages écologiques et économiques pour des environnements urbains plus sains, des villes durables, pour nos cités de demain.

De nombreux textes réglementaires mettant en exergue les atouts des toitures végétalisées ont vu le jour.

Parmi eux, nous trouvons la loi sur la biodiversité de 2016, la loi Énergie Climat, la loi Climat et Résilience, la Réglementation Environnementale - RE - 2020.

En tant qu'entreprise, votre responsabilité sociétale vous implique dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans le processus de revégétalisation de notre Planète : participation à une démarche environnementale durable, mieux-être de vos salariés, valorisation de notre biodiversité.

Dans cette dynamique, pourquoi ne pas choisir une toiture végétalisée pour votre entreprise ?

Dans ce guide, vous trouverez des réponses afin de contribuer à votre échelle à un monde plus vert :

- Le toit végétalisé comme réponse aux obligations légales,
- Les bénéfices économiques d'un toit végétalisé pour votre entreprise,
- Le toit végétalisé, les bénéfices écologiques pour votre société,
- Quel toit végétalisé adopter pour votre entreprise ?
- Zoom sur les toits végétalisés proposés par Greenskin®



1. Le toit végétalisé comme réponse aux obligations légales

Depuis 2016, les lois sur l'environnement présentent les toits végétalisés comme étant des solutions contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, au renouvellement de la biodiversité et au mieux-être humain.

1.1 Loi sur la biodiversité de 2016, la solidarité écologique.

La [loi sur la biodiversité de 2016](#) instaure le principe de solidarité écologique. Ce principe souligne les liens qui existent entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines avec la nécessité de conduire des actions de restauration, de préservation de l'environnement sur nos territoires. Concrètement, elle intègre la dimension environnementale dans l'urbanisation commerciale comme la végétalisation des toitures des centres commerciaux.

1.2 Loi Énergie Climat de 2019, la neutralité carbone en 2050

Dans l'objectif de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, la [loi Énergie Climat de 2019](#), amène l'obligation d'installer des dispositifs de végétalisation sur les nouveaux entrepôts et bâtiments commerciaux de 1 000 m² d'emprise au sol et sur les ombrières de stationnement.

1.3 Réglementation Environnementale - RE 2020, diminuer l'impact carbone des bâtiments.

La RE 2020 insiste sur la diminution de l'impact environnemental des bâtiments neufs sur le climat. Elle prend en compte l'ensemble des émissions du bâtiment pendant ses phases de construction, d'exploitation et de fin de vie.

La toiture végétalisée présente une solution sur les court, moyen et long termes pour un bilan carbone positif. Elle diminue l'impact environnemental des bâtiments neufs pendant leur phase d'exploitation, et allonge la durée de leur vie.

1.4 Loi Climat et Résilience de 2021, l'écologie dans nos vies

En 2021, la [loi Climat et Résilience](#), réaffirme et précise son soutien aux énergies renouvelables en instaurant "l'obligation d'installer des toits végétalisés lors d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation lourde des surfaces commerciales de 500 m², des immeubles de bureaux de plus de 1 000 m² et des parkings de plus de 500 m²".

1.5 La séquence «Éviter, Réduire et Compenser».

Cette démarche mobilise tous les acteurs d'un projet autour de l'impact environnemental que celui-ci peut générer à court, moyen et long terme.

Il s'agit d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. (Source : notre-environnement.gouv.fr).

Concrètement, cette démarche se manifeste par le choix de solutions respectueuses de l'environnement remplissant au mieux les trois critères «**Éviter, Réduire, Compenser**».

Les toitures végétalisées sont des solutions qui respectent les trois critères de façon simultanée :

- Elles permettent d'éviter le recours à une énergie fossile,
- Elles réduisent les factures énergétiques,
- Elles compensent par l'apport d'une biodiversité renouvelée.

Quels sont plus précisément les bénéfices des toitures végétalisées ?



2. Le toit végétalisé, les bénéfices économiques pour votre entreprise

Choisir d'investir dans une toiture végétalisée pour votre entreprise vous procure des avantages économiques sur les court, moyen et long termes

- **Diminution des charges énergétiques de votre entreprise**

Comme le fonctionnement d'une climatisation demande une grande quantité d'énergie, en optant pour une toiture verte, vous ferez des économies sur la consommation d'électricité de vos bureaux. Sur le long terme, vous bénéficierez d'une plus grande maîtrise de vos dépenses énergétiques.

- **Protection et allongement de la durée de vie du bâtiment**

En termes économiques, la mise en place d'une toiture végétalisée prolonge la durée de vie de votre bâtiment. La structure et la couche de substrat préservent le toit des avaries diverses et variées dues aux intempéries et à l'érosion.

- **Une subvention de BPI France**

BPI France permet aux PME d'Outre-mer d'accéder à la pose d'une toiture végétalisée à travers une subvention pouvant aller jusqu'à 100 000 €.

Cette subvention vise

- à vous aider à mieux maîtriser, voire diminuer votre impact sur l'environnement.
- à réduire votre consommation d'énergie ou de matières premières non renouvelables.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site Internet de BPI France](#).



3. Le toit végétalisé, un atout pour la démarche RSE de votre entreprise

Adopter un toit végétalisé est un des moyens de répondre à l'impact environnemental de votre entreprise sur les problématiques du climat. Elle contribue également au bien-être de vos équipes.

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable et éthique :

- Vous contribuez à votre échelle à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Vous favorisez le bien-être au travail. Notez qu'un substrat de 12 cm d'épaisseur peut réduire les bruits de 40 dB à 50 dB (Source : Nice.fr). La diminution du bruit est un facteur qui contribue à la réduction du stress dans un environnement de travail. Vous améliorez ainsi le confort de vos équipes.
- Cette démarche éco-responsable se répercute favorablement sur l'image de votre société. Votre entreprise se distingue. Elle est perçue comme étant dans l'air du temps, dynamique et innovante.
- Plus qu'une question d'image, choisir un toit végétalisé met en exergue des valeurs éthiques, un sens de l'écologie. C'est une démarche qui aujourd'hui fait sens pour de nombreuses personnes, vos prospects, vos clients, vos salariés.

Les bénéfices d'une toiture végétalisée sont nombreux. Sur quels types de toit est-il possible d'installer une paroi végétale ? Installer une paroi végétalisée sur le toit de votre entreprise apporte de nombreux bienfaits.





4. Le toit végétalisé, les bénéfices écologiques pour votre entreprise

- **Le toit végétalisé : une isolation thermique naturelle**

Lorsque vous installez une toiture végétalisée, vous faites baisser la température de 7.5°C dans les locaux de votre entreprise, de façon entièrement naturelle. Cette solution est idéale en été. Vous bénéficiez d'une isolation thermique sans artifice.

Vous et vos équipes pouvez travailler dans un environnement plus frais sans avoir recours à la climatisation.

- **Amélioration de la qualité de l'air par capture de CO²**

La toiture végétalisée contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par capture de CO². À travers la photosynthèse, la végétation présente sur votre toit, fixe le carbone. Elle produit de l'oxygène.

Les plantes jouent un rôle de filtre en absorbant les particules fines de plomb, d'azote, de carbone présentes dans l'atmosphère. L'air est assaini.

Respirer un air plus frais, favorise la concentration et améliore la productivité de vos équipes.

- **Un écosystème qui favorise le développement de la biodiversité et le mieux être humain**

Annexée à la Constitution Française, la [Charte de l'Environnement](#) affirme que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains et que "toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement".

Le concept de **biophilie** invite également à prendre en considération le besoin pour les êtres humains d'être en contact avec la nature pour améliorer leur santé psychologique, les phases de confinement ayant bien démontrées les ravages de l'isolement urbain.

En installant une toiture végétalisée, vous favorisez le développement d'un nouvel écosystème.

- **Vous êtes en accord avec la séquence «Éviter, Réduire, Compenser».**

D'un point de vue écologique, opter pour un toit végétalisé sur un projet neuf ou de réhabilitation, est un bel investissement pour vous permettre d'être en accord avec la démarche «Éviter, Réduire, Compenser». Tout en évitant et réduisant votre impact sur l'environnement, vous contribuez à compenser les effets nocifs que votre activité peut avoir sur la nature.

- Vous évitez le recours aux énergies fossiles en optant pour une climatisation naturelle,
- Vous réduisez les émissions de gaz à effets de serre,
- Vous compensez en contribuant au développement d'une nouvelle biodiversité.



5. Quel toit végétalisé adopter pour votre entreprise ?

Afin de végétaliser le toit de votre entreprise, il existe différentes alternatives selon le type de toit.

5.1 Solution de végétalisation pour toits plats

Si la toiture de votre entreprise est plate, il est possible d'y installer une paroi végétalisée intensive ou semi-intensive.

- **La toiture végétalisée intensive**

Avec cette solution, vous pouvez créer un jardin suspendu sur votre toit-terrasse avec un large choix de plantes : arbres, gazon, arbustes. Vos salariés peuvent y travailler ou s'y détendre pendant leurs pauses.

La toiture végétalisée intensive présente cependant quelques inconvénients :

- Elle demande un entretien soutenu,
- Pour la nourrir, une irrigation est impérative,
- Son poids supérieur à 300 kg/m² nécessite l'installation d'une structure en béton et le renforcement de votre toiture.

- **La toiture végétalisée semi-intensive**

Le substrat végétal de la toiture végétalisée semi-intensive varie de 10 à 25 cm. Vous pouvez y faire pousser des arbustes, des graminées...

Cette solution a cependant quelques inconvénients :

- Elle nécessite un arrosage régulier,
- Son poids compris entre 100 et 300 kg/m² peut demander le renforcement de votre toiture.

5.2 Solution de végétalisation pour toits inclinés

Le bâtiment de votre entreprise présente un toit incliné ? Il est tout à fait possible d'y installer un toit végétalisé. Notez que les toitures végétalisées intensives et semi-intensives ne peuvent pas être installées en pente, car elles nécessitent l'emploi de beaucoup de terre. Sur une surface inclinée, le phénomène de la gravité empêche la retenue de la terre.

- **Toiture végétalisée extensive pour toit incliné**

Cette solution a des avantages :

- Elle s'adapte à une toiture de surface étendue dont le poids est inférieur à 100 kg/m²,
- L'épaisseur de la couche de substrat est d'environ 10 cm,
- Les plantes à y cultiver sont de faible hauteur,
- Elle nécessite peu d'entretien.

La toiture végétalisée extensive classique a cependant une limitation majeure : c'est la déclivité de sa pente qui, au-delà de 20 %, devient problématique.

Existe-t-il une solution qui prend en compte tous les toits en pente, même les plus verticaux ?



6. Zoom sur les gammes de toits végétalisés de Greenskin®

À la différence d'un toit végétal extensif classique, la toiture végétalisée Greenskin® permet une installation végétale sur un toit plat à quasiment vertical dont l'inclinaison peut aller de 5 à 90 degrés. Elle ne présente aucune limite à la déclivité de la pente.

6.1 Une solution brevetée dans 81 pays

Composée d'une ossature en métal ou en bois et d'une paroi végétale d'un seul tenant, la technique de végétalisation de Greenskin® est unique et elle est protégée par un brevet international. Elle est entièrement connectée à un système de régulation de l'eau. Cette technique de végétalisation utilise une feutrine et un grillage permettant une irrigation optimale des parois. Ce dispositif préserve l'intégrité de votre toiture végétalisée. Pour végétaliser ses plaques, Greenskin® utilise des plantes cultivées localement par son réseau de partenaires.



La fabrication des parois végétalisées de Greenskin® est autosuffisante en énergie grâce à un procédé de biomasse. Les parois sont composées à plus de 85% de matériaux recyclés et utilisent de l'engrais 100% organique. L'utilisation de ce type de procédé est un gage de respect des exigences de la séquence ERC - "Eviter, Réduire, Compenser" qui devient obligatoire à l'été 2023 pour l'obtention de tout nouveau permis de construire ou de réhabilitation.

6.2 Notre gamme "Nature" pour les toitures végétalisées Greenskin®

Pour les toitures inclinées, Greenskin® propose une gamme spécifique de parois végétalisées.

- Très léger, le poids du substrat végétal ne dépasse pas 20 kg/m². Son épaisseur est de 2 cm.
- Les plantations sont des gazons endémiques à croissance lente.
- Son système d'irrigation est à circuit fermé. Il s'auto-nourrit. Il est piloté par un système autonome connecté de contrôle et d'alerte de l'arrosage.
- La toiture végétalisée Greenskin® ne nécessite ni renforcement de la toiture, ni entretien soutenu. Une maintenance annuelle est nécessaire.
- Cette solution est à bilan carbone positif : la fabrication d'1m² de paroi produit environ 8 kg de CO². Le taux de séquestration brute de CO² par m² de paroi est en moyenne de 6 kg par an. Votre toiture végétalisée devient une solution à bilan carbone positif au cours de la deuxième année.
- Quelles que soient les dimensions de votre toiture, les toitures végétalisées Greenskin® sont créées sur-mesure avec un choix varié de végétaux.

Les 4 atouts de la gamme "Nature" chez Greenskin®

- Votre toiture végétalisée se fabrique entièrement en local en atelier.
- Le temps d'installation sur chantier est réduit.
- La performance est immédiate, une fois la paroi végétale installée sur votre toit, la climatisation naturelle est activée.
- Cette solution est extrêmement durable, plus de 35 ans d'expérience sur la technologie, expert de la pose depuis 2008.



6.3 Zoom sur les gammes “Création” et “Comestible” pour les façades de vos locaux d’entreprise.

Greenskin® propose également l’habillage des façades de vos bureaux de façon esthétique, créative et originale !

- La gamme “Création” embellit la façade du bâtiment de votre société. Quelle que soit sa forme, arrondie ou angulaire, les végétaux installés apportent élégance et esthétique à vos locaux professionnels. Vous pouvez laisser libre cours à votre imagination pour créer une façade végétalisée qui vous ressemble.
Très originale, cette décoration inédite apporte du cachet à vos locaux et vous démarque assurément de vos concurrents.
- La gamme “Comestible” accompagne vos instants gourmets et gourmands. Composée de 15 à 25 pieds par m² d’aromatiques, de légumes et de fruits, cette façade végétalisée offre un concept d’agriculture verticale insolite dédié aux entreprises, aux restaurants.

Installer des végétaux sur les façades des bâtiments de votre entreprise allonge la durée de vie de ceux-ci. Les façades végétales décorent agréablement vos bureaux et offrent une isolation thermique naturelle.

Cette solution protège également vos locaux professionnels de l’érosion, de la pollution et de différents dommages causés par les intempéries.



Conclusion

Les nouvelles normes de l'éco-construction ou de construction durable obligent tout un chacun à s'adapter aux changements.

Un seul mot d'ordre : construire plus écologique et réhabiliter l'existant en tenant compte des impacts environnementaux.

Face à ces contraintes, choisir des dispositifs à moindre portée sur l'environnement devient une priorité.

En tant qu'entreprise, votre responsabilité sociétale vous engage dans un processus de réduction de votre empreinte carbone et de mieux-être de vos salariés.

Dans ce cadre, opter pour une toiture végétalisée est une solution à la fois innovante, esthétique, économique répondant à de nombreux défis sociétaux :

- Un bilan carbone neutre d'ici à 2050, grâce à une climatisation naturelle,
- Un mieux-être au travail : air plus sain, isolation thermique et phonique,
- Une revalorisation de la biodiversité : création de nouveaux biotopes.

De plus, à l'échelle planétaire, en optant pour une toiture végétalisée, vous contribuez à la lutte contre le réchauffement climatique.





Greenskin, expert de la paroi végétalisée
depuis plus de 35 ans.

Une paroi végétale légère, modulaire, inclinable, connectée
pour lutter contre la chaleur, la pollution et renforcer
la biodiversité.

Retrouvez-nous **sur notre site** et pour en savoir plus,
inscrivez-vous à **notre blog**.

Nos experts sont à votre écoute !

